

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/37 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2015/15</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 94

Votants : 104 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 102 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 02

Le onze février deux mille quinze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 03/02/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames BAUDART, BECHARD, BEGNY, BRUSA, COURAULT, FABRITIUS, FOURCART, JACQUET, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MASLACH, MELIN, MERCIER, PASSERA, PIEROT, RAULIN, SEMBENI A., THOMAS, VERNEL, et Messieurs ADAM, ADIN, ALBAUD, BARDIAUX, BARRE, BESANCON, BESTEL D., BOIZET, BOUILLON J., BOUILLON, D., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, BRUAUX, CANIVENQ, CARPENTIER, COLSON, CORNEILLE, COURVOISIER-CLEMENT, DANNEAUX, DEBOURCES, DEMISSY, DEOM, DION, DUGARD, ETIENNE, FERON, FLEURY, GIRONDELOT, GODART, GOMES, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN B., HAULIN E., HUREAU, JUILLET, LAHOTTE, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LELARGE, LESOILLE, LONGHAIS, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MAS, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MIELCAREK, MULLER, NIZET, NIZET J., OUDIN, PAYEN, PIC, PIERSON, POTRON, QUEVAL, RACOUR, RATAUX, RENARD, RICHELET, SCHWEMMER, SIGNORET, SINGLIT, SOUDANT, THIERION, THOREL, VAIRY, VIELLARD.

Représentés: Madame COSSON donne pouvoir de vote à Madame JACQUET, Madame HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur CORNEILLE, Madame NOIRANT donne pouvoir de vote à Madame THOMAS, Madame PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER, Madame ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur FERON, Monsieur CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur LAHOTTE, Monsieur CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON, Monsieur HULOT donne pouvoir de vote à Monsieur BOIZET, Monsieur LAMY donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, Monsieur RAUSSIN donne pouvoir de vote à Monsieur MAS.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'INSERTION DE SOIGNEUR ANIMALIER

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Soigneur Animalier polyvalent pour le Parc Argonne Découverte ;

Le Président propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'insertion de soigneur animalier à temps complet.
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Soins animaliers (Nourrissage et entretien des locaux des animaux, Soins ponctuels aux animaux sous la recommandation du responsable animalier ou du vétérinaire, Participation aux présentations d'oiseaux en vol libre, Entretien des locaux zootechniques, Vérification des enclos, cages, locaux techniques) ; Animation du Site (Participation aux animations pédagogiques déployées sur le PAD, Assistance à la définition de nouveaux supports pédagogiques ;

Entretien du site (Assistance à la surveillance générale des équipements du PAD, Vérification et petites réparations du matériel, Participation à la réalisation d'aménagements des enclos, Participation à l'entretien des équipements extérieurs, Nettoyage des aires de piques nique, tri des déchets

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

19 FEV. 2015

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2015/15 du 11/02/15

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- DECIDE de créer un emploi d'insertion, prioritairement sous la forme d'un emploi d'avenir
- CHARGE le Président de fixer le montant de la rémunération en fonction du profil du candidat retenu.
- AUTORISE le Président de signer tout acte à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

